



PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL Mardi 9 juillet 2024 à 19h siège du SISAM

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 9 JUILLET à 19h, le Conseil Syndical dûment convoqué, le 17 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM, sous la présidence de Mme Fatima BOUVIER, Présidente.

Date de convocation du Conseil Syndical : 17 juin 2024

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 7

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOUVIER, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI DUCHENE, Mélanie AYISSI, Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN

Le compte rendu de la séance du 4 juin 2024, est arrêté et adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mélanie AYISSI

20240709 3 Journée citoyenne : subvention pour l'association MTL Boxing,

Exposé :

Lors de la journée citoyenne du vendredi 21 juin 2024, le SISAM a fait appel à l'association MTL Boxing pour animer un atelier boxe, de respect et de vivre ensemble. Cet atelier a été mené à destination des élèves de CM1. Cette action est une première étape dans le parcours citoyen de ces élèves. Mme Bouvier propose aux membres du conseil syndical de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à cette association.

Décision :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le versement d'une subvention de 300 € à l'association MTL boxing.

20240709 4 Journée citoyenne : subvention pour l'association Black Panthers

Exposé :

Lors de la journée citoyenne du vendredi 21 juin 2024, le SISAM a fait appel à l'association Black Panthers pour animer un atelier et faire découvrir le flag football, une discipline simplifiée du football américain qui permet une pratique sécurisée et adaptée à tous les niveaux. Cette initiation au flag est également l'occasion pour les élèves de CM1 d'apprendre les notions de respect et de vivre ensemble, des valeurs essentielles dans le sport comme dans la vie quotidienne. Mme Bouvier propose aux membres du conseil syndical de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à cette association.

Décision :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le versement d'une subvention de 300 € à l'association Black Panthers.

20240709 5 Journée citoyenne : subvention pour l'association Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

Exposé :

Lors de la journée citoyenne du vendredi 21 juin 2024, le SISAM a fait appel à l'association Communauté Professionnelle Territoriale de Santé pour animer un atelier de prévention santé et sensibiliser les élèves de CM1 à l'importance d'une bonne hygiène de vie et d'une alimentation équilibrée. Mme Bouvier propose aux membres du conseil syndical de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à cette association.

Décision :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le versement d'une subvention de 300 € à l'association Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

20240709 6 Journée citoyenne : subvention pour l'association de sauvetage de Sciez (FFSS74).

Exposé :

Lors de la journée citoyenne du vendredi 21 juin 2024, le SISAM a fait appel à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme de Sciez pour animer un atelier sur les gestes de premiers secours à destination des élèves de CM1. Mme Bouvier propose aux membres du conseil syndical de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à cette association.

Décision :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le versement d'une subvention de 300 € à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme de Sciez

19h35 arrivée de Patrick BONDAZ et Taline DUPUPET

20240709 7 Acte d'engagement de la maîtrise d'œuvre pour l'extension et le réaménagement des locaux de la crèche les coccinelles et du SISAM

Exposé :

Madame La Présidente rappelle aux membres du conseil les réflexions et choix retenus pour le réaménagement du siège du SISAM. Il s'agit de permettre la création d'un bureau supplémentaire pour la Présidente du SISAM ainsi que la création d'une salle réservée au personnel de la structure par l'extension de la crèche Les coccinelles. L'objet de l'acte d'engagement soumis aux membres du conseil porte sur ce projet de réaménagement et d'extension du bâtiment.

Il concerne le groupement titulaire suivant :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
58 BIS ARCHITECTES	ARCHITECTE MANDATAIRE	22 445,00
MILLET	ECONOMISTE	4 617,78
TODESCO	BUREAU STRUCTURE	2 594,45
PROJECTEC	BUREAU FLUIDES	5 429,39

L'architecte, SARL 58 BIS Architectes est mandataire des cotraitants : L'économiste : SARL Amandine MILLET, l'ingénieur structure, Roger TODESCO, l'ingénieur fluides la SAS Projectec.

Le forfait total de rémunération est composé comme suit :

	Taux	€ HT
Enveloppe prévisionnelle initiale du maître d'ouvrage		301 000,00
Rémunération de la mission de base totale	10,45 %	31 454,50
Part de la rémunération de la mission de base appliquée aux phases ESQ DIAG APS & APD		11 823,62
Enveloppe prévisionnelle définitive du maître d'ouvrage		178 000,00
Rémunération de la mission de base totale	15,00 %	26 700,00
Part de la rémunération de base appliquée aux phases PRO ACT DET & AOR		17 028,00
Rémunération de la mission d'exécution	2,25 %	4 005,00
Rémunération mission ordonnancement pilotage	1,50 %	2 670,00
Forfait total de rémunération		35 086,62

ELEMENTS	%	TOTAL € HT	Répartition par co-traitant							
			% architecte	% économie	% structure	% fluides				
ESQ / DIAG	8,00	2 516,36	60,00	1 509,82	15,00	377,45	10,00	251,64	15,00	377,45
APS	10,00	3 145,45	75,00	2 359,08	10,00	314,55	5,00	157,27	10,00	314,55
APD	12,00	5 661,81	65,00	3 680,18	15,00	849,27	10,00	566,18	10,00	566,18
PRO	20,00	5 340,00	55,00	2 937,00	20,00	1 068,00	5,00	267,00	20,00	1 068,00
ACT	8,00	2 136,00	25,00	534,00	45,00	961,20	5,00	106,80	25,00	534,00
DET	30,00	3 010,00	85,00	6 808,50	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	1 201,50
AOR	6,00	1 602,00	85,00	1 361,70	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	240,30
TOTAL BASE	100,00	28 411,62		19 190,28		3 570,47		1 342,89		4 301,98
EXE	100,00	4 005,00	14,60	584,72	26,15	1 047,31	31,10	1 245,56	28,15	1 127,41
OPC	100,00	2 670,00	100,00	2 670,00						
TOTAL € HT		35 086,62		22 445,00		4 617,78		2 594,45		5 429,39
TVA 20,00%		7 017,32		4 428,99		923,56		518,89		1 085,98
TOTAL € TTC		42 103,94		26 873,99		5 541,34		3 113,34		6 515,27

LAURENT RIZZOLIO
 Signature numérique de LAURENT RIZZOLIO
 Date : 2024.07.02 12:17:59 +02:00

Décision :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE et VALIDE l'attribution de ce marché de gré à gré au bureau 58 BIS Architectes, mandataire

AUTORISE Fatima BOUVIER, Présidente du SISAM à signer l'acte d'engagement de la maîtrise d'œuvre pour l'extension et le réaménagement des locaux de la crèche les Coccinelles et du SISAM ainsi que l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

Questions diverses

Fatima BOUVIER fait un point sur les évènements à venir et les différentes actions menées par le SISAM.

Skate session

Pour la quatrième année consécutive, une skate session se tiendra sur le skate Park de SCIEZ le 20 juillet prochain. Celle-ci sera animée par Nicolas DROZ.

Projet d'aménagement d'un espace de ludique et sportif

Suite à la validation du projet d'aménagement d'un espace de ludique et sportif sur la commune de Margencel, il s'agit à présent de retenir une proposition commerciale quant au fournisseur et poseur de jeux pour enfants et de modules sportifs.

Quatre entreprises ont proposé une offre commerciale concernant les équipements sportifs, trois d'entre elles se sont également positionnées sur la partie jeux pour enfants. Après une présentation de chacune d'elles, les membres présents du conseil syndical ont retenu les offres des sociétés Avanti SPORT et Proludic qui proposent toutes deux une offre pour les jeux et les modules de sport. Une démarche de comparaison et de négociation plus fine va être engagée avec ces deux prestataires.

Le Foyer Culturel de Sciez

Lors de sa présentation budgétaire 2023, le Foyer Culturel de Sciez a validé un solde budgétaire excédentaire de 27 307 € par rapport au budget prévisionnel 2023 voté pour un montant de 217 872 €.

L'Association Bas Chablais Jeunes

La présentation budgétaire de ABCJ n'a à ce jour pas pu être faite. Les budgets réalisés 2023 de l'association, maintes fois modifiés, ont été adressés trop tardivement lors de la dernière commission finances pour être présentés aux élus membres et ne le sont toujours pas à ce jour faute de consolidation des données présentées. Fatima BOUVIER rappelle sur ce point que lors d'un échange récent avec la Présidente de l'association, il lui a été précisé que les litiges pour lesquels l'association a été condamnée ne sont pas payés à ce jour.

Les membres présents du conseil confirment leur intention de ne retenir qu'un seul gestionnaire pour la prochaine convention d'objectifs regroupant ainsi les actions enfance et jeunesse du SISAM. Cette convention portera sur la période de janvier à août 2025 et préfigurera la délégation de service public dont les démarches de mise en œuvre sont d'ores et déjà engagées.

Un courrier va être rédigé à l'attention de l'Association Bas Chablais Jeunes dans un objectif de clarification de la situation

Outre un rappel de l'information donnée concernant le non-renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens qui lie le SISAM à l'ABCJ, les élus demandent à être informés quant aux intentions de l'association face aux difficultés financières rencontrées. En effet, la continuité du service public pourrait ne pas être assurée sur les communes d'Anthy et de Margencel et le maintien dans l'emploi de ses salariés menacé.

Il sera ainsi demandé à la Présidente de l'association de présenter un plan d'action détaillé portant sur ces points au plus tard le 19 août prochain.

Les membres du bureau de l'association seront conviés au conseil syndical qui se tiendra le mardi 3 septembre. Une partie de ce conseil sera privée et consacrée aux échanges avec l'ABCJ, notamment sur la continuité de service sur les communes d'Anthy-sur-Léman et de Margencel et le maintien dans l'emploi des salariés de l'association destinée aux

Dans la continuité, une invitation sera adressée au Foyer Culturel de Sciez pour convier les membres du bureau de l'association au conseil syndical qui se tiendra le mardi 10 septembre. Une partie de ce conseil, destinée aux échanges avec le Foyer Culturel de Sciez sera privée.

DSP Enfance et Jeunesse

Fatima BOUVIER fait un point sur les travaux entrepris pour la construction de la prochaine DSP Enfance et Jeunesse, le cabinet POLITEIA missionné par le SISAM est venu à la rencontre des opérateurs le 25 juin dernier.

L'ensemble des sites et acteurs impliqués dans les actions enfance et jeunesse du SISAM lui ont été présentés.

L'objectif de la mobilisation du cabinet Politeia est de définir les missions opérationnelles à confier au délégataire pour les formaliser dans le cahier des charges de la future délégation de services publics. Le principe qui doit guider cette action est qu'il s'agit de partir des missions de service public à concéder et non pas de l'avenir des structures actuelles. Ce sont des associations historiques sur le territoire mais la réflexion est bien la cohérence des missions de service public à confier à un délégataire.

À la suite de cette journée, plusieurs points ont été mis en exergue par Monsieur JOURNY, du cabinet POLITEIA :

Relais Petite Enfance

Il apparaît plus cohérent d'intégrer le Relais Petite Enfance au sein de la DSP Petite Enfance du SISAM et d'orienter les missions du RPE vers du partage de pratique et de la professionnalisation plus que de l'animation. Pour ce faire, une convention d'objectifs pourrait être signée avec le gestionnaire actuel de la crèche Les Coccinelles puis, cette mission serait proposée dans le cahier des charges de la prochaine DSP effective au 1er septembre 2025.

Accueil Jeunes

La question qui émane sur ce point est la suivante : jusqu'à quel âge la DSP doit-elle considérer la jeunesse ? La définition de l'âge retenu pour les actions jeunesse est également un point de vigilance. En effet, la tranche d'âge à retenir dans la prochaine

DSP pourrait être restreint à 15 ans car, selon la tranche d'âge retenue, l'intention est différente. Cela est particulièrement le cas dans la prise en charge des plus de 17 ans. Il s'agit moins dans une logique d'animation qu'une logique d'accompagnement. Si les élus du SISAM considèrent qu'il y a un réel besoin d'accompagnement des jeunes au-delà de 15 ans et que la jeunesse s'étend jusqu'à 25 ans avec les jeunes adultes, les actions à construire doivent l'être avec d'autres partenaires dans le cadre des compétences du SISAM et non de la DSP.

Ludothèque

L'action construite autour de la ludothèque est une mission complémentaire qui n'est pas dans le socle incontournable de la DSP. Il restera à se positionner sur ce point.

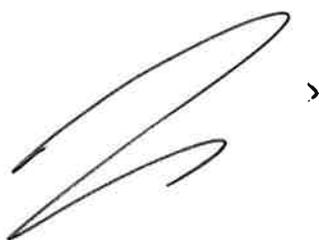
Pour conclure sur ce dossier, Nelly BOISTARD, fait un point sur l'avancement des saisines des communes et du SISAM qu'il convient de soumettre à l'avis du Comité Social Territorial et rappelle le planning afférent.

Madame la Présidente, constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées, lève la séance à 20h30.

Le prochain Conseil Syndical se tiendra le mardi 3 septembre à 19h30 au siège du SISAM.

Procès-verbal de séance dressé le 10 juillet 2024 par la secrétaire élue par ses pairs présents en l'assemblée du 9 juillet 2024.

Le Secrétaire de séance,
Mélanie AYISSI,



La Présidente,
Fatima BOUVIER



The stamp is circular and contains the text: SYNDICAT INTERCOMMUNAL SOIEZ-ANTHONY-MARGENCEL. The signature is written in blue ink over the stamp.